

## Le Billet

### Une entrée en fonction quelque peu bouleversée

La Municipalité

Le 1er juillet, chacun de nous a pris possession de son dicastère : poursuite logique pour Françoise Tecon-Hebeisen, vice-syndique, et Cédric Echenard, découverte et nouvel apprentissage pour Monique Choulat Pugnale et Loïc Haldimann.

Une place est malheureusement restée vide : celle de notre chef d'orchestre, notre syndic Jean-Noël Goël, absent pour raison de santé. Afin d'assurer la pérennité de son dicastère, ses tâches ont été provisoirement réparties entre Françoise Tecon-Hebeisen, vice-syndique, et Cédric Echenard.

C'est un nouveau défi qui s'offre à nous ! Nous remercions l'ensemble de la population de son soutien et tenons à l'assurer de notre complet dévouement durant cette législature. Nous n'hésiterons pas à mettre les bouchées doubles pour que la Perle du Léman demeure cette ville moderne et accueillante où il fait bon vivre. Nous remercions également l'ensemble du Conseil communal pour sa précieuse collaboration ainsi que notre secrétaire municipal, Pascal Petter, chacun apportant sa contribution à l'intérêt et au bien-être des Rolloises et Rollois.

Enfin, nous profitons de ce billet pour réitérer tous nos vœux de rétablissement à notre syndic.



## La taxe déchets augmente

AS Communication

En 2013, l'introduction de la taxe au sac a entraîné une modification importante des habitudes des Vaudois. Chacun assume désormais les conséquences de sa consommation personnelle sur l'environnement. Effectivement, si d'un côté nous continuons à payer une redevance pour l'élimination globale des déchets sur le territoire communal, de l'autre, nous sommes imposés personnellement en fonction du nombre et du volume de nos sacs-poubelle. C'est le principe du pollueur-payeur.

Désormais, la grande majorité d'entre nous trie donc davantage... tout en payant davantage... Et c'est là tout le paradoxe du système. Dans les mois qui ont suivi sa mise en place, quelques grincements de dents se sont d'ailleurs fait entendre dans tout le canton, sans parler de ces irréductibles Vaudois qui ont tenté de se débarrasser de façon sauvage de leurs poubelles. Certaines communes ont ainsi été contraintes de guetter les dé-

## Le port de Rolle dans tous ses états

AS Communication

Le 19 avril, le projet d'extension et de rénovation du Port Ouest de Rolle a finalement été validé par le Conseil communal après six ans de préparation. Ce projet permettra la mise en œuvre de 442 places d'amarrage dont 20 places visiteurs, soit une augmentation de près de 140 places. Prévu d'octobre 2016 à juillet 2017, les travaux induiront quelques aménagements qui viendront troubler les habitudes des Rollois.

### Perturbations dans la zone portuaire

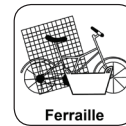
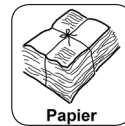
Le port dans son ensemble ainsi que ses installations (et notamment la rampe de mise à l'eau et la grue) seront inaccessibles durant les travaux. Il en va de même du parking du Port, sur lequel se positionnera l'installation de chantier. La circulation

pôts illégaux, voire de fouiller le contenu des sacs à la recherche d'indices permettant de découvrir leur propriétaire. Un vrai travail d'enquêteur que ne renieraient pas *les Experts* !

Chaque commune ayant la responsabilité d'appliquer ces nouvelles dispositions, des disparités se sont forcément révélées entre les agglomérations, tant dans le montant de la taxe que dans la possibilité de tri offerte à la population. Force est de constater que les Rollois s'en tirent plutôt bien. D'une part, la commune a réussi jusqu'ici à maintenir le montant de la taxe au-dessous de la moyenne cantonale. D'autre part, la déchetterie mise en place est très performante et offre une large possibilité de tri, ce qui permet à chacun de réduire la quantité de ses poubelles blanches. Nous pouvons saluer ici les efforts consentis par l'ensemble de la population qui a pris à cœur ces nouvelles dispositions, le tri des déchets ayant considérablement augmenté ces dernières années, tant sur les plans quantitatif que qualitatif.

Malheureusement, trois ans après la mise en place du système, il s'avère que le montant encaissé par

la commune au moyen des impôts et de la taxe individuelle ne suffit plus à couvrir les frais de traitement des déchets. La seule option qui s'offre à la Municipalité pour remédier à cette situation sans péjorer la qualité de sa gestion est donc d'augmenter la taxe individuelle. La facture qui sera adressée prochainement aux ménages et aux entreprises comprendra d'ailleurs cette augmentation. Le montant de la redevance restera toutefois toujours dans la moyenne cantonale inférieure. Il faut reconnaître qu'il n'est pas très agréable de s'entendre dire que l'on doit à la fois fournir des efforts importants et accepter de payer davantage. Toutefois, le système mis en place dans le canton permet une gestion plus saine de nos déchets et engendre, sur le long terme, des résultats positifs sur l'environnement. C'est notre contribution personnelle à la préservation de notre planète, une part de l'héritage que nous laissons à nos enfants. Le jeu en vaut la chandelle, vous ne trouvez pas ?



dans cette zone, quant à elle, évoluera en fonction de l'avancement des travaux. La rue du Port, par exemple, sera partiellement mise à sens unique. Dans tous les cas, les modifications seront clairement indiquées.

### Des parkings réservés aux bateaux

Le chantier nécessitera également la mise hors d'eau de l'ensemble des bateaux. Si la moitié des embarcations hiverne dans des lieux privés, l'autre moitié reste habituellement dans le port ou sur son parking, ce qui ne sera pas possible cette saison. La Commune planche donc depuis plusieurs semaines pour trouver des places de substitution. Des arrangements ont déjà été conclus avec d'autres ports de la région, mais la majorité des bateaux devra être entreposée sur le territoire communal.

Dès lors, et afin de limiter l'impact que ces travaux auront sur le centre-ville, deux lieux de dépôt se-

ront aménagés en périphérie, l'un à la déchetterie et l'autre vers le hangar de la voirie. Ces emplacements n'étant toutefois pas suffisants, le solde des embarcations se répartira entre les parkings du Rupalet et de la Plage. Les bateaux y seront progressivement déplacés dès le début du mois de septembre, diminuant dans le même temps les possibilités de parcage. A l'inverse, les parkings seront progressivement rendus aux véhicules dès le mois de mai 2017.

Consciente des désagréments que ces aménagements généreront pour les usagers de la plage, la Commune étudie encore d'autres possibilités de stockage. Elle organisera également des espaces de stationnement alternatifs lors des périodes d'affluence, afin de faciliter l'accès des baigneurs aux rives du Léman.

Le dossier complet peut être consulté sur : [www.rolle.ch](http://www.rolle.ch), rubrique Travaux/Port Ouest.